



RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE

CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Bâtiment public

Valide jusqu'au : 13/12/2022

Numéro : P2021.12-0029

Établi par : 0427237

BÂTIMENT

Palais de la Nation, Place de la Nation 1, 1000 Bruxelles

Organisation(s) publique(s): Sénat de Belgique, Chambre des Représentants



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

FAIBLE CONSOMMATEUR

A < 77

B 77 - 190

C 191 - 304

D 305 - 418

E 419 - 532

F 533 - 646

G > 646

Performance énergétique moyenne
Services administratifs

B-

GRAND POTENTIEL D'AMÉLIORATION

Consommation d'énergie primaire annuelle par m²:

170 [kWhEP/(m².an)]

ÉMISSIONS DE CO₂

29 kg éq CO₂/(m².an), soit 1,074,247 kg éq CO₂/an pour le bâtiment public.

Par rapport aux autres bâtiments publics de même catégorie, c'est :

PEU

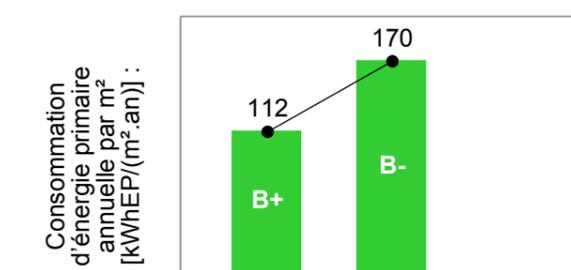


BEAUCOUP

COÛTS

8 €/m², soit 301,200 € pour le bâtiment public (estimé selon les prix du marché)

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION



Ce bâtiment public a atteint en 2020 une performance énergétique équivalant à la classe B-

L'augmentation de la consommation MWh résulte de l'augmentation de la surface certifiée.

Année certifiée:	2019	2020
Consommation [MWh/an] dont:	1,850	4,487
Electricité	22 %	27 %
Combustible	78 %	73 %

ANNÉE CERTIFIÉE: 2020

SURFACE: 37,043 m²

RECOMMANDATIONS

Pour réduire les besoins en énergie de ce bâtiment public, le certificateur conseille de:

1. Chambre: Etudier la faisabilité d'une installation de panneaux photovoltaïques.
2. Sénat: Une étude visant à optimiser certaines installations HVAC est en cours.
3. Utiliser le chauffage en fonction de votre présence au bureau et du télétravail.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

CE BÂTIMENT A PRODUIT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2020

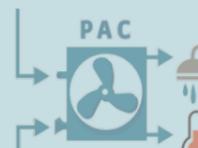
Au moyen de :



Panneaux solaires thermiques



Panneaux photovoltaïques



Pompe à chaleur



Cogénération



D'où viennent ces chiffres ?

Tous les indicateurs sont calculés à partir des mesures des consommations d'énergie des organisations publiques reprises sur ce certificat, lesquelles sont normalisées en fonction du climat. La consommation d'énergie primaire annuelle par m² est ensuite calculée en convertissant d'abord la consommation normalisée en énergie primaire, puis en divisant le résultat obtenu par la surface certifiée.